



Le 7 décembre 2018

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(article L 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales)

**Le Conseil municipal se réunira
en séance publique ordinaire
le vendredi 14 décembre 2018 à 20 h 00 en mairie**

Présence et intervention de Madame la députée, Valéria Faure-Muntian

ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance.
2. Approbation du compte rendu du 28 novembre 2018.
3. Compte rendu des décisions prises en vertu de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.
4. Approbation de la demande de subvention pour la démolition de la Maison des Sœurs
5. Prestation d'action sociale au personnel municipal pour Noël – Fixation de la valeur faciale d'un CADO chèque de la Poste.
6. Adoption de la Convention entre la Commune, l'Education nationale, la CAF et la Préfecture pour le Plan du Mercredi.
7. Reconduction de la convention de coordination entre la Police municipale et les forces de sécurité de l'Etat
8. Convention d'attribution d'une subvention par le Département pour le gymnase au titre de l'enveloppe territorialisée
9. Autorisation d'ouverture de crédits d'investissement 2019 pour le budget principal.
10. Approbation de la décision budgétaire modificative n° 5
11. Approbation de la subvention pour la crèche de la Terrasse
12. Approbation d'un avenant au Contrat Enfance Jeunesse signé entre la Commune, la Caisse d'Allocation Familiale, la Mutualité Sociale Agricole le Syndicat intercommunal du Pays du Gier et ses communes membres
13. Questions diverses

Le Maire,
Pascal MAJONCHI

